

12 mai 2023 -15:57

Conseil des ministres du 12 mai 2023

Un Conseil des ministres a eu lieu par procédure électronique le vendredi 12 mai 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Transposition de la directive européenne relative à la protection des auteurs de signalements dans le secteur public fédéral

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant divers éléments dans le domaine des canaux de signalement et de la protection des auteurs de signalements d'atteintes à l'intégrité au sein des organismes du secteur public fédéral.

Dans le cadre de la transposition pour le secteur public fédéral de la directive européenne 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, certains articles de la loi du 8 décembre 2022 sont mis en œuvre pour déterminer les matières suivantes :

- les éléments des procédures et du suivi des signalements internes
- les finalités et le contenu de l'archivage des signalements
- les modalités de consultation publique

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après concertation syndicale.

Projet d'arrêté royal déterminant les éléments de procédures et de suivi des signalements internes, les finalités et le contenu de l'archivage des signalements et les modalités de consultation publique, mentionnés aux articles 10, § 1er, alinéa 4, 11, alinéas 3 et 4, 27, § 5, alinéa 4, et 76, alinéa 4, de la loi du 8 décembre 2022 relative aux canaux de signalement et à la protection des auteurs de signalement d'atteintes à l'intégrité dans les organismes du secteur public fédéral et au sein de la police intégrée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Modifications en matière de gouvernance des marchés publics et des concessions

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à régler la composition et le fonctionnement du Comité de la gouvernance des marchés publics et des concessions, ainsi qu'à introduire un certain nombre de modifications en matière de monitoring et/ou de transparence des marchés publics.

Chaque État membre doit faire contrôler l'application des règles en matière de marchés publics et de concessions par les instances compétentes. Les résultats de ces activités de monitoring doivent être publiés et envoyés à la Commission européenne dans un rapport de contrôle tous les trois ans. Le Service des marchés publics du SPF Chancellerie du Premier Ministre a été désigné comme point de référence pour la coopération avec la Commission européenne dans ce domaine. Le projet d'arrêté royal règle désormais la composition du Comité de la gouvernance des marchés publics et des concessions, que le SPF Chancellerie du Premier Ministre épaulera dans le cadre de l'élaboration du rapport de contrôle.

L'arrêté règle aussi le contenu de l'avis d'attribution de marché simplifié et introduit une série d'autres adaptations techniques afin d'effectuer un monitoring efficace, notamment s'agissant de la participation des PME. Il importe tout d'abord de disposer non seulement du nom ou de la raison sociale des soumissionnaires, mais aussi de leur numéro d'identification. En ce qui concerne les soumissionnaires belges, il s'agit du numéro d'entreprise attribué lors de l'enregistrement à la Banque-carrefour des entreprises. Il est dès lors obligatoire d'indiquer ces numéros dans le procès-verbal d'ouverture des offres. C'est également le cas pour les informations qui doivent être reprises dans l'avis d'attribution de marché, de même que pour l'avis d'attribution de marché simplifié.

Il a par ailleurs été ajouté que le pouvoir adjudicateur doit transmettre les données à mentionner dans le procès-verbal d'ouverture des offres au SPF BOSA.

Ensuite, il a été demandé aux SPF, aux SPP et au ministère de la Défense, dans la mesure du possible, d'inclure les critères d'attribution dans l'avis de marché et ce, afin de faciliter le monitoring des critères d'attribution et d'assurer la transparence. Les pouvoirs adjudicateurs fédéraux seront en outre chargés de fournir des informations relatives à d'éventuelles consultations préalables du marché et aux droits de propriété intellectuelle. Ces informations devront être introduites dans le formulaire électronique que le SPF Stratégie et Appui établira à cette fin.

Enfin, il est prévu, en ce qui concerne l'avis d'attribution de marché, qu'il ne suffit pas de compléter soit la valeur de l'offre retenue, soit la valeur de l'offre la moins élevée et de l'offre la plus élevée. Les deux types d'informations devront être fournies, dans le droit fil de ce que prévoient les nouveaux formulaires types (règlement d'exécution (UE) n° 2019/1780 de la Commission du 23 septembre 2019 établissant les

formulaires types pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2015/1986)).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes
moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture,
des Réformes institutionnelles et du Renouveau
démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

La désignation et l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux: disposition correctrice

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 octobre 2001 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation.

L'arrêté royal du 19 janvier 2023 ayant été publié au Moniteur belge après la publication de l'arrêté royal du 20 décembre 2022, deux dispositions ont été modifiées par erreur. Le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit une disposition correctrice pour rétablir la durée du mandat du président du SPF Chancellerie du Premier ministre ainsi que la durée du mandat des fonctionnaires du SPF Affaires étrangères.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Marché public pour le compte du SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le lancement d'un marché public en faveur de la direction générale Comptable fédéral et Procurement du service public fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA).

Plus concrètement, il s'agit d'un contrat-cadre relatif à des services de consultance tactique et opérationnelle au sein de onze domaines différents et ce, sous la forme de marchés (d'étude) ou de mise à disposition d'expertise pour les différents services et institutions du gouvernement fédéral.

Le marché est placé selon une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Intervention financière pour la maison de transition de Malines

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant la prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Malines et, dans ce cadre, a approuvé un projet d'arrêté fixant l'intervention financière pour ce projet.

Les maisons de transition font partie intégrante de la politique de détention différenciée du gouvernement fédéral. Il s'agit de projets de petite échelle dans le cadre desquels certains condamnés se voient accorder l'opportunité de passer la dernière partie de leur peine dans une maison de transition. Ils bénéficient alors d'une assistance et d'un accompagnement intenses afin de faciliter leur réinsertion dans la société.

La maison de transition de Malines a ouvert ses portes le 1er septembre 2019 sous le régime d'un projet pilote, qui a été prolongé jusqu'en février 2022 inclus. La recherche de nouveaux candidats-exploitants s'étant avérée infructueuse, il a été décidé de prolonger l'exploitation de la maison de transition par STERKhuis. Il s'agit d'un marché de quatre ans, renouvelé chaque année. La première année a pris fin le 28 février 2023.

Dans ce cadre, l'exploitation de la maison de transition de Malines par le partenariat STERKhuis est renouvelée pour un an (jusqu'au 29 février 2024). Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé via un projet d'arrêté royal une intervention financière de 1 304 587,94 euros en faveur de la maison de transition.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Plan de répartition des subsides de la Loterie nationale pour 2022

Sur proposition du ministre chargé de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant la répartition définitive des subsides de la Loterie nationale pour l'exercice 2022.

Le projet repose sur le plan de répartition provisoire publié le 2 décembre 2022.

Les bons résultats affichés par la Loterie Nationale en 2022 permettent d'augmenter le montant total des subsides de 10 millions d'euros, pour atteindre 210 millions d'euros. La loi spéciale de financement prévoit que 27,44 % des subsides sont attribués aux communautés.

Par ailleurs, le projet d'arrêté royal fixe aussi la rente de monopole pour l'État belge, qui s'élève à 145 millions d'euros en 2022.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mai 2023](#)

Dispositions diverses en matières civiles et judiciaires

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matières civiles et judiciaires.

L'avant-projet de loi vise à prendre un certain nombre de mesures diverses en droit civil et judiciaire, concernant notamment :

- un changement de nom des enfants en cas d'établissement successif de leurs liens de filiation ou en raison de la modification du nom de leurs parents
- le consentement de remplacement pour une conversion d'une adoption internationale qui ne rompt pas le lien de filiation, en une adoption plénière
- une extension de l'effet positif de la chose jugée
- la création de chambres de règlement à l'amiable au sein des tribunaux traitant des matières civiles et commerciales
- l'optimisation du fonctionnement du contrôle interne de qualité effectué sur les prestations des avocats et la modification de la règle de calcul des coûts liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique sur la base des besoins réels
- une adaptation plus souple des montants insaisissables
- l'optimisation de la procédure de règlement collectif des dettes

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer
du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorpe
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mai 2023](#)

Réforme du premier livre du Code pénal - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à la révision du premier livre du Code pénal.

Une commission a été constituée sous la précédente législature afin de revoir en profondeur l'ensemble des dispositions du Code pénal. Celle-ci n'a cependant pas abouti avant les élections parlementaires.

Cet avant-projet, d'après l'avis du Conseil d'État, constitue dès lors la première étape de la réforme du Code pénal. Cette réforme repose sur trois principes : la précision – la simplicité – la cohérence. Les règles du livre premier sont réécrites à la lumière de ces trois principes et permettront aux praticiens de travailler avec une plus grande facilité et une plus grande transparence.

Le nouveau livre premier du Code pénal comporte sept chapitres qui regroupent les différentes règles du livre premier de manière cohérente. En voici les lignes directrices :

- le chapitre 1er reprend les dispositions générales relatives à la loi pénale. Il consacre un ensemble de principes généraux régissant le droit pénal (le principe de légalité, l'application de la loi pénale dans le temps, l'application de la loi pénale dans l'espace et l'interprétation de la loi pénale)
- le chapitre 2 définit les éléments constitutifs de l'infraction à travers l'élément matériel, l'élément moral et l'élément aggravant
- le chapitre 3 concerne de l'auteur de l'infraction. Ce chapitre donne une définition de la qualité d'auteur. Cette disposition constitue une codification de la jurisprudence de la Cour de cassation qui a développé la qualité de coauteurs et d'auteur indirect
- le chapitre 4 détermine les peines
- le chapitre 5 comporte des dispositions civiles et des mesures de sûreté. Ce chapitre règle la responsabilité civile du paiement d'une peine patrimoniale, la restitution des dommages et intérêts, la solidarité, le régime de priorité, la confiscation à titre de mesure de sûreté, la dissolution de la personne morale et l'indignité successorale
- le chapitre 6 vise l'extinction et la prescription des peines et des condamnations civiles, comporte une disposition relative à la prescription de la peine. Le projet de texte apporte plusieurs modifications aux textes actuels
- le chapitre 7 porte sur les dispositions diverses

Le nouveau Code pénal entrera en vigueur deux ans après le jour de la publication de la loi au Moniteur belge.

Un deuxième avant-projet de loi approuvé en deuxième lecture introduit une mesure de sûreté pour la protection de la société et une extension de la mise à disposition obligatoire du tribunal d'exécution des peines pour l'infraction de viol sur mineur. La mesure de sécurité est un régime d'exception pour les condamnés très dangereux souffrant d'une affection psychiatrique grave pour laquelle il n'existe pas (encore) de traitement mais qui n'est pas de nature à abolir sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes et contre lesquelles la société doit être protégée en raison du risque élevé de récidive.

Le deuxième avant-projet entrera en vigueur 10 jours après la publication de la loi au Moniteur belge.

Les deux avant-projets sont soumis à la signature du Roi en vue d'un dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorpe
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Marché public pour le compte de la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le lancement d'un marché public en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour les plongeurs et les nageurs de combat de la Défense.

Les infrastructures des plongeurs et nageurs de combat du génie sont actuellement réparties dans différents bâtiments au sein du quartier 1er Lieutenant Victor Thoumsin, à Zwijndrecht. La Défense souhaite centraliser les activités, le matériel et le personnel des plongeurs/nageurs de combat au sein d'un nouveau bâtiment répondant aux normes énergétiques et de confort actuelles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de la ministre visant à rénover les quartiers de la Défense selon les normes les plus récentes afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer le confort du personnel.

Le marché est placé selon une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Cadre légal pour le détachement de membres du personnel de la police intégrée vers son service social

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi créant un cadre légal pour le détachement de membres du personnel de la police intégrée vers son service social.

L'arrêté royal du 9 décembre 2002 a instauré un service social au sein de la police intégrée. L'avant-projet de loi introduit une disposition légale qui prévoit que, outre la compétence du service social d'engager du personnel, le commissaire général, en ce qui concerne la police fédérale, et le bourgmestre ou le collègue de police, en ce qui concerne la police locale, peuvent, à la demande du et en concertation avec le service social, détacher structurellement des membres du personnel, tant statutaires que contractuels respectivement de la police fédérale et de la police locale, qui sont nécessaires pour l'exécution de ses missions, vers le service social.

Le roi est habilité à fixer les autres conditions de détachement du personnel.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant l'article 11, §1er, de la loi du 24 mars 1999 organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales du personnel des services de police en ce qui concerne la mise en œuvre du détachement de membres du personnel de la police intégrée vers son service social

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Règlementation de l'utilisation de caméras par les pompiers et la protection civile

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi réglant l'utilisation de caméras par les pompiers et la protection civile.

Les pompiers et la protection civile souhaitent pouvoir utiliser des caméras lors de leurs interventions à des fins spécifiques comme la gestion ou l'évaluation d'une intervention ou la formation du personnel.

Par analogie à la réglementation spécifique régissant l'utilisation des caméras par les services de police, une législation a également été élaborée pour les zones de secours et la protection civile, définissant l'installation et l'utilisation des caméras utilisées par les pompiers et la protection civile.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile en vue de régler l'utilisation de caméras par les services opérationnels de la sécurité civile

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Majoration des allocations accordées aux zones de secours et au SIAMU

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé la redistribution des crédits issus de la provision interdépartementale en vue d'une majoration des allocations accordées aux zones de secours et au Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU).

Cela s'inscrit dans l'objectif de l'accord de gouvernement d'évoluer vers un financement à l'équilibre des services d'incendie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Plan de relance et d'investissement : rapport semestriel

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le rapport semestriel de mise en œuvre du Plan de relance et d'investissement.

Le Conseil des ministres du 30 octobre 2020 a approuvé la structure, la méthodologie et le déroulement du Plan de relance et d'investissement (PRI) du gouvernement fédéral. Une partie de ce plan vise par ailleurs à élaborer un Plan pour la reprise et la résilience.

Le rapport semestriel d'avril 2023 couvre 140 jalons et cibles à atteindre dans la période qui court jusqu'au premier trimestre de 2024 inclus.

Le Conseil des ministres charge les membres du gouvernement responsables des jalons et cibles non atteints de prendre les initiatives nécessaires pour les atteindre dans le délai souhaité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Obligations des opérateurs télécoms relatives à la liste « Ne m'appellez plus ! »

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi réglant le fonctionnement de la base de données centrale des numéros de téléphone des personnes qui ne souhaitent pas être contactées par les télé-marqueteurs.

Selon le système actuellement décrit dans le Code de droit économique, les opérateurs sont tenus d'enregistrer les numéros de téléphone des abonnés qui ont manifesté leur opposition à l'utilisation de leur numéro de téléphone à des fins de marketing direct. Les opérateurs ont cependant la possibilité de déléguer la mise en œuvre de cette obligation à une association sans but lucratif, ce qui s'est effectivement produit dans la pratique avec l'agrégation de l'ASBL « Do not call me ».

Le nouveau mécanisme doit être ancré dans la loi. Le projet de loi prévoit qu'une ASBL sera chargée d'enregistrer les numéros des abonnés qui ont exercé leur droit d'opposition et qu'une autre sera chargée de mettre la liste « Ne m'appellez plus ! » reprenant ces numéros à la disposition des entreprises qui veulent faire du marketing direct.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

<https://desutter.belgium.be>

info@desutter.fed.be

Alban Brian

Porte-parole (FR)

+32 470 70 17 99

alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts

Porte-parole (NL)

+32 498 27 31 91

bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

nele@bertrand.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Présidence belge de l'UE : transfert de crédits au SPF Économie

Le Conseil des ministres a marqué son accord en vue du transfert de crédits destinés à couvrir les dépenses réalisées dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, en faveur du SPF Économie.

Il s'agit d'un transfert de 150 000 euros en faveur du SPF Économie. Cette somme était initialement prévue pour le SPF Chancellerie du Premier Ministre et le SPF Justice dans le cadre de la provision interdépartementale visant à couvrir les dépenses dans le cadre de la présidence belge l'Union européenne et devrait permettre au SPF Économie d'organiser un Conseil informel « Consommateurs » au cours de la présidence précitée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Accord de coopération relatif à la création d'un service de coordination anti-fraude

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant un projet d'accord de coopération visant à créer un service de coordination anti-fraude (« anti-fraud coordination service », AFCOS).

En vertu du règlement 883/2013 relatif à l'office de lutte anti-fraude de l'Union européenne OLAF, chaque État membre doit disposer d'un service chargé de coordonner la protection des intérêts financiers de l'UE. Ce service a pour mission de diriger les fonctionnaires de l'OLAF, chargés de contrôler le bon usage des subsides octroyés par l'Union européenne, vers le service fédéral ou régional compétent pour les accompagner dans leur tâche de contrôle.

Fin 2013, la Belgique a désigné la CICF (Commission interdépartementale pour la coordination de la lutte contre la fraude économique) comme point de contact AFCOS. Toutefois, la structure actuelle de l'AFCOS au sein de la CICF ne permet pas aux autorités régionales et communautaires compétentes pour les fonds structurels et agricoles de disposer d'une représentation ; elles ne disposent que d'un statut d'invité.

L'AFCOS doit dès lors évoluer de manière indépendante de l'ICCF, en y impliquant les communautés et régions. Tel est l'objet du projet d'accord de coopération qui sera soumis au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Prêts d'État à État : programme 2023, première partie

Le Conseil des ministres a marqué son accord en vue de la prolongation de la durée des prêts d'État accordés au Cap-Vert, au Niger, au Kenya, à Madagascar, à la Guinée et au Burkina Faso.

Sont concernés :

1. Tous les dossiers concernant l'octroi d'un prêt d'État à État ayant reçu un avis favorable au sein du comité Finexpo doivent être soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Dans la présente note, il s'agit des dossiers suivants :
 - un prêt d'État lié d'un montant de 12 000 000 euros en faveur du Cap-Vert pour le projet « Amélioration de la résilience des soins de santé nationaux au Cap-Vert » qui sera mis en œuvre par FSE International
 - un prêt d'État délié pour le Niger d'un montant de 3 670 000 euros pour l'expansion du programme d'approvisionnement d'urgence en eau de Niamey
2. En outre, le Conseil des ministres est informé de la prolongation de l'accord de conversion de la dette d'une partie des obligations de remboursement de la Tunisie sur les prêts d'État accordés par le passé.
3. Le Conseil des ministres est par ailleurs informé que la période de validité des prêts d'État suivants expirera au cours de l'année 2023, et il est proposé de prolonger la période de validité de ces prêts d'État de trois ans afin que les dernières factures puissent être payées et le projet achevé :
 - le prêt d'État lié du 2 avril 2018 d'un montant de 6 725 000 euros en faveur du Cap-Vert, destiné à financer un projet d'amélioration du diagnostic médical
 - le prêt d'État lié du 24 avril 2015 d'un montant de 4 584 970 euros en faveur du Kenya pour un projet visant à améliorer les soins de santé au niveau des districts en modernisant les équipements de laboratoire et de radiologie et en améliorant la formation
 - le prêt d'État délié d'un montant de 8 000 000 euros en faveur de Madagascar pour financer un projet d'installation de trois centrales solaires d'une capacité totale de 5MW
 - le prêt d'État délié d'un montant de 3 000 000 euros en faveur de la Guinée pour l'installation d'une station côtière de sécurité maritime
 - le prêt d'État délié d'un montant de 8 000 000 euros en faveur du Burkina Faso pour financer un projet de construction de 27 réseaux d'approvisionnement en eau dans la région Centre-Est

4. Le Conseil des ministres est également invité à annuler le prêt d'État lié approuvé le 11 septembre 2020 en faveur du Kenya et destiné à financer un projet de traitement des eaux usées.
5. Par ailleurs, le Conseil ministériel est informé de l'aménagement des conditions de remboursement des prêts d'État sur la base du DDR applicable en 2023 et il est proposé au Conseil des ministres de rendre les crédits mixtes attractifs pour les banques en 2023 en fixant le ratio crédit commercial/prêt d'État pour le crédit mixte à 33%/67%.

La Belgique octroie des prêts d'État à l'étranger aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et des services qui y sont liés. L'objectif poursuivi est double : d'une part, contribuer au développement de pays défavorisés et, d'autre part, soutenir l'économie belge en promouvant nos biens d'exportation.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'État représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijs@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu
développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Modification des modalités de financement du Centre fédéral migration Myria

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui précise et modifie les modalités de financement du Centre fédéral migration Myria.

Le projet d'arrêté royal introduit deux modifications dans l'arrêté royal du 29 juin 2014, dans le but de permettre au Centre fédéral migration « Myria » d'accepter des ressources financières spécifiques lorsque, dans des cas particuliers et dans le cadre des compétences légales du centre, ce besoin se fait sentir. Cette mise à jour poursuit un double objectif :

- préciser la base juridique du financement du Centre par des recettes propres, notamment dans le cadre des différentes coopérations du Centre
- ajouter une nouvelle base juridique pour permettre au Centre de recevoir un financement spécifique pour réaliser des études, des enquêtes ou des missions confiées au Centre par un pouvoir public

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 juin 2014 fixant le statut organique du Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains en exécution de l'article 5 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Rapport du Conseil ministériel de l'ESA

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris acte du rapport du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA) des 22 et 23 novembre 2022 à Paris.

La réunion consistait à obtenir l'approbation de résolutions concernant les activités de l'ESA ainsi que les souscriptions des États membres ou associés de l'ESA dans ses programmes pour la période 2023-2027.

Au niveau belge, ce Conseil ministériel de l'ESA était l'occasion de planifier les moyens disponibles pour l'enveloppe spatiale (ESA et hors ESA) pour cette période. Le Conseil des ministres du 18 novembre 2022 a approuvé ces budgets et leur répartition dans les programmes de l'ESA ainsi que d'autres initiatives.

Plus concrètement, le rapport présente la répartition finale des budgets telles que soumise durant le Conseil ministériel de l'ESA. L'augmentation des budgets de l'enveloppe spatiale belge tels que validés en Conseil des ministres du 18 novembre 2022 a permis à la Belgique de conserver son taux de participation aux programmes optionnels de l'ESA à hauteur de 5,6 % et par la même occasion de maintenir son rang en tant que cinquième contributeur net à l'ESA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Contribution belge au Resilience and Sustainability Trust du FMI

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge au Resilience and Sustainability Trust du Fonds monétaire international (FMI).

Afin de répondre aux besoins mondiaux de réserves financières et de contribuer du mieux possible à l'absorption de l'impact économique de la pandémie de COVID-19, le FMI a procédé en 2021 à une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) à tous ses pays membres pour un montant total de 650 milliards USD. La répartition a eu lieu sur la base des quotes-parts de chacun des États membres. Une grande partie de ces DTS a donc été allouée aux économies industrialisées.

À la demande du FMI, de nombreux États membres, dont la Belgique, ont manifesté leur intérêt pour réaffecter volontairement une partie des DTS qui leur ont été alloués, souhaitant soutenir la reprise économique dans les pays vulnérables.

Une des options permettant de réaffecter les DTS consiste à contribuer au Resilience and Sustainability Trust (RST) du FMI. Ce fonds a pour objectif d'aider financièrement les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires à relever les défis structurels à long terme, tels que le changement climatique et les futures pandémies.

Le Conseil des ministres a décidé d'allouer 10,6 % des droits de tirage de la Belgique au RST via l'ouverture de deux lignes de crédit avec garantie de l'État par la Banque nationale de Belgique (BNB) à hauteur de respectivement 670 millions d'euros et 134 millions d'euros. Une contribution d'un montant maximum de 13,4 millions d'euros sera en outre versée en puisant dans le budget, contribution qui sera répartie sur les exercices budgétaires 2023 et 2024 (soit 6,7 millions d'euros au cours de chacun de ces exercices).

Le ministre des Finances est autorisé à notifier cette décision au gouverneur de la BNB et à l'inviter à débiter les négociations relatives aux lignes de crédit à fournir avec le FMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

miet.deckers@vincent.minfin.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Fixation du nombre maximum de magistrats en formation à recruter

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre de places vacantes pour les magistrats en formation pour l'année judiciaire 2023-2024.

Le nombre de places vacantes de magistrats en formation est fixé à 40 places pour le rôle linguistique FR et 40 places pour le rôle linguistique NL pour l'année judiciaire 2023-2024.

La proposition de 80 magistrats en formation émane d'un réel besoin sur le terrain et correspond aux avis du Collège des cours et tribunaux, ainsi que du Collège du ministère public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Mise en œuvre de l'accord social dans le cadre des négociations interprofessionnelles (2023-2024)

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et deux projets d'arrêtés royaux relatifs à la mise en œuvre de l'accord social dans le cadre des négociations interprofessionnelles pour 2023-2024.

L'avant-projet de loi exécute les mesures suivantes :

- Réintroduction des heures de relance
Cette mesure réintroduit les 120 heures supplémentaires volontaires additionnelles, dénommées heures de relance, du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025
- Prolongation des primes uniques d'innovation
- Augmentation du nombre d'heures supplémentaires avec sursalaire fiscalement avantageuses
Le nombre d'heures supplémentaires fiscalement avantageuses est augmenté de 130 à 180 heures pour les exercices d'imposition 2024, 2025 et 2026

Le premier projet d'arrêté royal vise, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025, à exclure ces 120 heures supplémentaires volontaires de la notion de rémunération en sécurité sociale.

Le second projet d'arrêté royal a pour objectif :

- d'activer la contribution de 0,10 % de la part des employeurs au profit des travailleurs appartenant à des groupes à risque pour la période 2023 - 2024, sur la base de la proposition des partenaires sociaux
- de rendre possible l'octroi des allocations d'interruption dans le cadre d'un crédit-temps de fin de carrière d'1/5e pour les travailleurs du groupe-cible des entreprises de travail adapté, des ateliers sociaux et des « maatwerkbedrijven » (entreprises de travail adapté), pour les travailleurs de plus de 55 ans qui ont au moins 25 ans de carrière en tant que salarié

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi exécutant l'accord cadre dans le cadre des négociations interprofessionnelles pour la période 2023-2024

Projet d'arrêté royal portant modification de l'article 19, § 2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale

des travailleurs

Projet d'arrêté royal exécutant l'accord cadre dans le cadre des négociations interprofessionnelles pour la période 2023-2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mai 2023](#)

Avant-projet de loi-programme - Deuxième lecture

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi-programme.

L'avant-projet concerne les domaines suivants :

Affaires sociales :

- Prolongation des mesures « pénurie de personnel dans le secteur des soins »
- Financement de la sécurité sociale - Financement alternatif - Travailleurs indépendants

Intégration sociale

Réforme de l'aide aux CPAS qui attribuent un revenu d'intégration aux réfugiés ukrainiens

Travail :

- Dispositions accordant une subvention à l'Office national des vacances annuelles pour l'année 2023 à titre de compensation du coût de l'assimilation des périodes de chômage temporaire pour cause de crise de force majeure pour la période allant du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 inclus dans le régime des vacances annuelles des ouvriers
- Compensation du coût pour les employeurs du chômage temporaire pour cause de crise de force majeure pour la période du 1er janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2022 pour les vacances annuelles pour les employés

Coopération au développement

Participation de la Belgique à l'augmentation du capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Mobilité :

- Fonds concernant l'application maritime et marine

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Marché public pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la Direction générale Recrutement et développement du SPF BOSA.

Le marché porte sur l'acquisition d'un environnement technique de Talent & Learning Management SaaS, avec des fonctionnalités pour la gestion et le monitoring du catalogue de formations (T&LMS) et la gestion et le monitoring des compétences (LXP/Talent) ainsi que la mise à disposition optionnelle de contenus de formations standards. Il couvre les besoins pour le catalogue de formations de BOSA mais aussi pour les catalogues de ses clients « as-a-service ».

Le marché est passé selon une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mai 2023](#)

Nomination des membres du Comité d'étude sur les investissements publics

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Comité d'étude sur les investissements publics.

Le Comité a comme mission d'élaborer des rapports et avis sur l'évolution, les besoins, la mise en œuvre et l'impact des investissements publics en Belgique.

Les membres suivants sont nommés pour une période de cinq ans :

- sur proposition du Bureau fédéral du plan : Baudoin Regout, en tant que président du Comité d'étude sur les investissements publics, et Gina Gentil
- sur proposition de la Banque nationale de Belgique : Martine Druant
- sur proposition du ministre de l'Économie : Estelle Ceulemans
- sur proposition du ministre des Finances : Koen Devoldere
- sur proposition de la ministre du Climat : Vincent van Steenberghe
- sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation : Axel Legay
- sur proposition de la secrétaire d'État au Budget : Tim Hermans

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Répartition des crédits 2023 et 2024 pour l'asile et la migration

Sur proposition de la secrétaire d'Etat chargée de l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la répartition des crédits 2023 et 2024 de la provision interdépartementale pour une nouvelle politique pour une politique d'asile et de migration humaine et ferme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour le SPF Finances.

Le marché concerne la désignation d'un conseiller juridique chargé d'assister l'État belge pour tout soutien financier accordé par ce dernier à Dexia dans le cadre de la crise financière.

Le marché est placé selon une procédure négociée sans publicité et est conclu pour une durée de quatre ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Création de l'Unité nationale Etias pour le contrôle des frontières européennes

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la création et l'organisation de l'Unité nationale ETIAS.

Le European Travel Information and Authorisation System (ETIAS) a pour objectif d'effectuer un contrôle préalable des ressortissants de pays tiers dispensés de visa avant leur arrivée sur le territoire européen. Il s'agit essentiellement d'évaluer les risques migratoires, sanitaires et sécuritaires.

Concrètement, ce règlement oblige tous les États membres à créer une unité nationale ETIAS et à la connecter au système central ETIAS.

L'avant-projet de loi a pour but de créer l'Unité nationale ETIAS, de clarifier les responsabilités entre les parties prenantes et de nommer le responsable de traitement ETIAS.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mai 2023](#)

Dispositions diverses en matières sociales

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre des Indépendants David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal portant diverses dispositions en matières sociales.

L'avant-projet de loi comprend une série de dispositions visant à exécuter les décisions prises lors de l'élaboration du budget 2023-2024 et du contrôle budgétaire de mars 2023.

- Assurance indemnités des travailleurs salariés

L'avant-projet contient tout d'abord des dispositions concernant la prime de reprise du travail et le système de financement pour l'achat de services par des titulaires reconnus en incapacité de travail.

- Réduction du groupe-cible pour les premiers engagements

Cette mesure vise à modifier le montant de la réduction groupe-cible dont un employeur peut bénéficier pour l'engagement d'un premier travailleur. En outre, les réductions groupe-cible dont peut bénéficier un employeur qui engage un quatrième, un cinquième et/ou un sixième travailleur sont supprimées. Enfin, une disposition transitoire est insérée pour garantir davantage les droits aux réductions déjà ouverts pour le quatrième, le cinquième et/ou le sixième travailleur.

- Financement alternatif - Travailleurs salariés

À partir de 2024, le coût des augmentations structurelles des réductions de cotisations de 2023 sera ajouté au financement alternatif de la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

- Financement alternatif - Travailleurs indépendants

A partir de 2024, le coût des mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise en tant qu'indépendant (soutien de l'esprit d'entreprise chez les personnes en situation de handicap, primo-starter après une incapacité de travail, droit passerelle), est ajouté au financement alternatif de la gestion globale pour le régime des travailleurs indépendants.

Le projet d'arrêté royal met en œuvre la modification de la réduction du groupe cible pour les premiers travailleurs.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

Marché public dans le cadre du Fonds social européen plus

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant le lancement d'un marché public pour l'achat de denrées alimentaires pour l'année 2023. Le marché est lancé dans le cadre du programme fédéral d'aide alimentaire qui fait partie du Fonds social européen plus (FSE+).

Les 25 lots de denrées achetées seront mises gratuitement à la disposition des CPAS, des banques alimentaires et des ASBL reconnues en vue de les distribuer gratuitement aux plus démunis. Cela concerne environ 750 organisations réparties dans toute la Belgique. Un budget de 25 667 000 euros est prévu à cet effet, soit une augmentation de 9,74% par rapport au budget de l'année passée. Cela répond à la demande en la matière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be